

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

PCT

NOTIFICATION DE REMBOURSEMENT
DE TAXES

(règles 15.6 et 16.2 et
instruction administrative 326.c) du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition
(jour/mois/année)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire

POUR INFORMATION SEULEMENT

Demande internationale n°

Date du dépôt international
(jour/mois/année)

Date de réception de la prétendue demande
internationale
(jour/mois/année)

Déposant

1. Il est notifié au déposant que **le ou les montants indiqués ci-après**, qui ont été acquittés au titre de la (prétendue) demande internationale, **seront remboursés** pour le motif suivant :

- a. la demande n'est pas et ne sera pas traitée comme une demande internationale étant donné que la constatation selon l'article 11.1) est négative.
- b. la demande internationale a été retirée, ou considérée comme retirée, avant la transmission de l'exemplaire original au Bureau international.
- c. la demande internationale a été retirée, ou considérée comme retirée, avant la transmission de la copie de recherche à l'administration chargée de la recherche internationale.
- d. pour des raisons tenant à la défense nationale, la demande n'est pas et ne sera pas traitée comme une demande internationale.

2. Montant(s) à rembourser : taxe internationale de dépôt : _____

taxe de recherche : _____

total : _____

Nom et adresse postale de l'office récepteur :

Fonctionnaire autorisé

n° de télécopieur

n° de téléphone